

UNE DEMANDE EN HAUSSE

Débaptise

Les révélations de cas de pédophilie au sein de l'Église ont choqué. Au point que certains demandent à être débaptisés. En Belgique, ils seraient 550 à avoir fait ce choix en 2010.



« **P**ERSONNE ne m'a demandé mon avis pour me baptiser, me faire entrer dans cette institution qu'est l'Église catholique, explique un avocat de 56 ans. Aujourd'hui, je suis agnostique et le simple fait de ne pas pratiquer la religion ne me suffit pas. Je veux qu'on reconnaisse que je ne suis pas un fils de l'Église et je refuse d'entrer dans les statistiques de croyants. » Ce témoignage reflète les motivations de nombreux demandeurs. « C'est un ras-le-bol général qui m'a poussé à entamer une démarche de débaptisation, précise une autre ex-croyante. Les récents événements sont la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. »
« Je suis homosexuel et militant dans une association de lutte contre le sida, ajoute Frédéric, 45 ans. Autant dire que j'ai toujours maudit une institution qui méprise les homos et menace l'humanité en condamnant l'usage du préservatif. » Quand il a appris qu'il était possible d'être radié des registres de baptême, il n'a pas hésité. « C'était l'occasion de m'engager symboliquement contre l'Église, en y ajoutant un petit côté provoc'. »

LES PRO ET LES ANTI

Statistiquement, il ne s'agit pas d'un raz de marée. Les demandes sont largement inférieures à 1% des baptisés. La France, qui a connu une vague de « débaptisation » en 1996 lors de la visite de Jean-Paul II, compte environ mille demandes pour 340.000 baptêmes chaque année. Beaucoup de baptisés, bien qu'en désaccord ou en rupture avec l'Église, ne souhaitent pourtant pas faire de démarche. Comme l'affirme l'un d'eux : « Pour un athée, le baptême ne signifie rien. On n'annule pas rien, annuler rien c'est déjà donner une signification à ce rien. » Un point de vue paradoxalement soutenu par un certain nombre de prêtres, comme par exemple le « cybercuré » (!) qui écrit sur son site : « Se faire débaptiser, à quoi

BAPTÊME.

Choisit-on en connaissance de cause ?

z-moi !

cela peut servir ? Pourquoi faire l'annulation du baptême si on pense qu'il n'a aucune valeur ? Cela ne paraît pas logique. » Ce à quoi les partisans répliquent : *« C'est parce qu'on a le droit de s'exprimer, parce que chaque voix a son importance et par honnêteté avec ses valeurs personnelles. »*

UN RÉEL MALAISE

« La démarche est plutôt symbolique », analyse le sociologue et théologien québécois Louis Rousseau. Elle est révélatrice de l'exaspération de ses auteurs : *« Ça veut dire qu'il y a clairement des bornes qui ont été dépassées »*, car il est rare de recourir à une démarche qui relève du droit canon dans les sociétés laïques. *« Ça renvoie à un jugement de rejet total qui va beaucoup plus loin qu'un simple désaccord sur les croyances religieuses. Il y a eu récemment une cascade d'événements qui vont contre le sens élémentaire de l'humanité »*, ajoute-t-il.

COMMENT FAIRE ?

Beaucoup de candidats à la radiation s'interrogent : est-il possible d'être retiré des registres de baptême ? La réponse est nuancée. En principe,

« Pourquoi faire l'annulation du baptême si on pense qu'il n'a aucune valeur ? Cela ne paraît pas logique. »

l'Église considère le baptême, qui est un sacrement, comme définitif. Ce qui explique qu'une personne qui aurait renoncé à sa foi pour y revenir ensuite ne sera pas baptisée une deuxième fois.

Mais le nouveau droit canon prévoit la possibilité de poser *« un acte formel de défection de l'Église catholique »*. Pour cela, il faut une décision personnelle et l'expression de celle-ci à l'autorité ecclésiastique compétente. C'est pourquoi le demandeur doit envoyer une lettre motivée au curé et/ou à l'évêque de la paroisse où le baptême a eu lieu. Celui-ci mentionnera dans le registre que le demandeur *« déclare renoncer à son baptême »*.

En principe, la procédure est rapide, mais certains se plaignent d'avoir dû insister à plusieurs reprises. Or, la législation vient à leur secours car les registres de baptême sont considérés comme des fichiers. À ce titre, chacun est en droit d'en demander une rectification sur base de la loi consacrée au traitement de données à caractère personnel. ■

Paul DE THEUX

(1) <http://cybercure.cef.fr>

MIEUX VAUT CRITIQUER DE L'INTÉRIEUR

En Allemagne et en Autriche, cette démarche a des conséquences supplémentaires. En effet, dans ces pays, l'Église est financée par un impôt perçu auprès des fidèles. Ceux-ci doivent désigner la religion qu'ils souhaitent soutenir. Les renonciations ont donc une conséquence financière non négligeable. Ce n'est pas le cas en Belgique, où l'État prend en charge le traitement des prêtres sans tenir compte de façon précise du nombre de fidèles. Cependant, le mouvement laïque propose depuis une quinzaine d'années des formulaires de débaptisation et se charge du suivi de la procédure. Il faut dire qu'il réclame depuis longtemps une réévaluation de la façon dont le budget alloué aux cultes et à la laïcité est utilisé.

Dans l'Église, certains – comme le vicaire général du diocèse de Fribourg, Fridolin Keck – regrettent que des croyants quittent l'Église. *« Pas tant à cause de la perte financière »*, écrit-il, mais parce que leur départ *« affaiblit la diversité et la vivacité de l'Église »*. Il partage l'idée que *« les croyants qui sont d'un incroyable sens critique envers l'Église sont les témoins dont elle a besoin pour progresser »*. Un point de vue défendu par un évêque québécois, Mgr Lebel. Pour lui, *« ces témoins sont d'autant plus efficaces qu'ils sont de l'intérieur. Ils sont l'Église qui s'autocritique pour replacer sans cesse sa double fidélité au Christ et au monde dans lequel il s'est incarné »*.